



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis au Conseil économique et social en application de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et de sa propre résolution 1817 (LV). Il comporte deux parties : la première rend compte des perspectives régionales concernant deux questions inscrites au programme mondial actuel. La première porte sur l'action visant à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités et est directement liée au thème principal de la session de 2017 du Conseil, à savoir éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en encourageant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes. La deuxième concerne les perspectives régionales sur les migrations internationales et contribue au processus intergouvernemental visant à établir un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La deuxième partie présente les faits nouveaux survenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale, notamment les questions de fond soulevées lors des sessions des commissions régionales; des informations actualisées sur l'appui qu'apportent les commissions régionales à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau régional en organisant des forums sur le développement durable; la promotion de la cohérence au niveau régional, y compris au moyen des mécanismes de coordination régionale; et le renforcement de la coopération entre les commissions régionales.



I. Perspectives régionales concernant le programme mondial

A. Élimination de la pauvreté et réduction des inégalités : initiatives et perspectives régionales

1. Bien que la pauvreté de revenu à l'échelle mondiale ait fortement diminué ces 20 dernières années, des problèmes considérables subsistent en raison des récentes crises économiques et financières et d'une recrudescence de la pauvreté dans les pays touchés par les conflits.

2. La pauvreté est répartie de façon inégale entre les régions : 50,7 % en Afrique subsaharienne, 33,4 % en Asie du Sud, 9,3 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 4,4 % en Amérique latine, 1,4 % en Europe orientale et en Asie centrale et 0,8 % dans le reste du monde¹. En Afrique, la pauvreté a diminué très lentement ces 25 dernières années et le nombre absolu de personnes pauvres n'a presque pas changé depuis 2002². La pauvreté s'est donc déplacée sensiblement sur le plan géographique depuis 1990, année où la moitié des pauvres du monde vivaient en Asie de l'Est et dans le Pacifique.

3. L'Amérique latine reste la région présentant dans l'ensemble les plus grandes disparités socioéconomiques, bien que l'inégalité de revenus y ait été considérablement réduite ces dix dernières années. L'Afrique est la deuxième région la plus inéquitable au monde.

4. Il est essentiel de comprendre les inégalités et de les combattre pour réduire la pauvreté dans le monde. Pendant longtemps, l'analyse des inégalités s'est concentrée sur les différences de revenus. Aujourd'hui, il est de plus en plus admis que l'inégalité est un phénomène multidimensionnel qui s'étend à la santé, à l'éducation, à la participation civique et aux droits de l'homme³. Une démarche axée sur les droits vise à ce que tous les citoyens jouissent d'un niveau minimal de bien-être, à savoir l'accès à l'éducation, à la santé, au travail, à la protection sociale et à d'autres droits. Toutes ces dimensions sont interdépendantes et, par conséquent, nécessitent une démarche intégrée.

Afrique

5. Le fort taux moyen de croissance annuelle de l'Afrique ces dix dernières années (près de 5 %) a entraîné une réduction du niveau de pauvreté et des progrès constants dans les domaines de l'éducation, de la santé et des niveaux de vie. Néanmoins, les progrès ont été lents et entravés par de grands écarts de revenus au niveau national. Les tendances en matière d'inégalités varient considérablement entre les cinq sous-régions d'Afrique. De 1993 à 2011, l'Afrique de l'Ouest a enregistré une baisse régulière, tandis que la diminution a été plus modeste en Afrique de l'Est. En revanche, l'Afrique australe et l'Afrique centrale ont vu les inégalités se creuser. En Afrique du Nord, les inégalités ont persisté, voire se sont aggravées⁴.

¹ Voir Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2016 : Taking on Inequality* (Washington, 2016).

² Voir Commission économique pour l'Afrique, *Profil démographique de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2016).

³ Voir Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Compacts for Equality : Towards a Sustainable Future* (Santiago, 2014).

⁴ Abdesslam Boutayeb et Uwe Helmert, « Social inequalities, regional disparities and health inequity in North African countries », *International Journal for Equity in Health*, vol. 10 (23) (mai 2011).

6. Les inégalités en Afrique sont restées marquées en raison de la dépendance des économies africaines à l'égard de l'industrie extractive, qu'elle soit minière, pétrolière ou agricole, et de l'exportation de produits de base, qui ont créé peu d'emplois structurés et redistribué les gains économiques de façon inégale, entraînant la croissance du secteur informel en Afrique et la hausse du nombre d'emplois vulnérables.

7. Les inégalités en Afrique ne touchent pas les hommes et les femmes de la même façon. En 2016, le taux de chômage chez les femmes était de 9,4 %, contre 6,9 % chez les hommes. Les femmes africaines continuent de subir une discrimination concernant l'accès aux ressources économiques ainsi que des restrictions à leur participation aux activités économiques. Il subsiste d'importantes disparités en matière de propriété foncière et de possession d'actifs entre les hommes et les femmes, celles-ci n'ayant pas le droit dans certains pays de détenir des biens fonciers ou de mener des activités commerciales en toute indépendance⁵.

8. Le faible pourcentage de filles dans l'enseignement secondaire et supérieur, en particulier en zone rurale, est l'une des causes profondes de l'inégalité entre les sexes. La pauvreté, le coût élevé de l'éducation, les mariages précoces, les grossesses chez les adolescentes, le manque d'installations sanitaires destinées aux filles, la violence sexiste et la charge disproportionnée de travail domestique qui pèse sur les filles aggravent cette inégalité.

9. L'accès à l'éducation et à la santé en Afrique demeure globalement restreint. Plus de deux adultes sur cinq sont analphabètes et la qualité de l'enseignement est médiocre. Les services de santé s'améliorent, mais les résultats obtenus demeurent les pires au monde. Près de deux enfants sur cinq souffrent de malnutrition et les progrès accomplis en matière de vaccination sont en baisse.

10. Bien que l'Afrique reste essentiellement rurale, elle connaît l'urbanisation la plus rapide au monde. Au niveau national, la pauvreté et les inégalités présentent de grandes disparités géographiques entre les milieux urbain et rural. L'urbanisation constitue à la fois un obstacle et une chance pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique.

11. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a mis au point l'Indicateur de développement social en Afrique, un outil destiné à aider ses États membres à suivre les progrès accomplis pour combattre l'exclusion, notamment la pauvreté. L'Indice peut être utilisé pour mesurer l'inclusivité de la croissance et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'est également révélé être un outil novateur afin d'aider les États membres à examiner la politique sociale dans son ensemble, pour ce qui est de l'intégration et de la réduction de la pauvreté.

Amérique latine et Caraïbes

12. De fortes inégalités sont profondément ancrées dans l'histoire et les traits structurels des sociétés d'Amérique latine. Elles sont également en grande partie déterminées par la structure productive, sachant que 50 % des emplois de la région relèvent de secteurs à faible productivité, généralement en raison de l'utilisation restreinte de technologies et du manque de compétences des travailleurs. Si la région a réussi à réduire les inégalités de revenus au cours de la décennie écoulée, grâce à l'amélioration des conditions d'emploi, des régimes de protection sociale et des systèmes d'imposition, ces progrès se sont ralentis ces dernières années.

⁵ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *FAO Statistical Yearbook 2012 : Africa Food and Agriculture* (Rome, 2013).

13. L'inégalité est influencée par des facteurs intersectoriels tels que le sexe, la race, l'origine ethnique et le handicap⁶. Les niveaux de pauvreté en 2014 étaient nettement plus élevés pour les populations autochtones et d'ascendance africaine, en particulier chez les femmes. En outre, les personnes ayant un ou plusieurs handicaps ont moins de possibilités économiques.

14. Les femmes qui consacrent leur temps au travail domestique non rémunéré sont très vulnérables à la pauvreté, étant donné qu'elles ne disposent pas de leurs propres revenus, ont moins d'expérience professionnelle reconnue et manquent généralement de protections de la sécurité sociale. Leur pauvreté est exacerbée en cas de séparation ou de veuvage. Sans autonomie économique, les femmes sont également plus à même de souffrir de la violence sexiste.

15. L'élément territorial est un autre facteur déterminant de la pauvreté : 23,2 % des pauvres vivent dans les zones urbaines, contre 47,9 % dans les zones rurales. En outre, 7,7 % de la population urbaine vit dans des conditions d'extrême pauvreté, contre 28,2 % de la population rurale⁷.

16. L'Amérique latine et les Caraïbes ont grandement élargi la portée des services d'éducation et l'accès à ces services. De 1990 à 2013, le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 19 ans ayant terminé le cycle primaire est passé de 60,5 % à 94,4 %⁷. La région est également parvenue à réduire la mortalité post-infantile de deux tiers.

17. Depuis plus de 30 ans, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'emploie à faciliter la mesure de la pauvreté de revenu en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans la plupart des pays de la région, le taux officiel national de pauvreté se fonde sur ses recommandations au sujet des méthodes à appliquer pour mesurer la pauvreté. La Commission donne également aux pays des conseils stratégiques visant à réduire la pauvreté.

Région arabe

18. Dans les années 90, seuls 9 % de la population de la région arabe vivaient sous le seuil de pauvreté mondial et la région enregistrait des niveaux relativement bas de pauvreté et d'inégalité. Ces 30 dernières années, les inégalités de revenu ont augmenté en raison d'une répartition inégale des gains qui en étaient issus. Bien que la pauvreté ait diminué dans certains pays arabes, les inégalités sont restées stables ou se sont creusées. Par exemple, en Tunisie, de 2000 à 2010, le taux de pauvreté est passé de 35 à 10 %, tandis que la réduction des inégalités, mesurée par le coefficient de Gini, était nominale (de 0,344 à 0,327).

19. La pauvreté a augmenté dans les pays touchés par les conflits et l'instabilité politique. En République arabe syrienne, du fait du conflit armé, le taux de pauvreté est passé de 12,3 % en 2007 à environ 43 % en 2013. En 2015, le pourcentage de la population vivant en deçà de la limite supérieure du taux de pauvreté a augmenté pour atteindre 83,4 %⁸. Au Yémen, la pauvreté est passée d'un taux de 34 % en 2006 à plus de 60 % en 2015.

20. Il existe des disparités frappantes du produit intérieur brut (PIB) par habitant entre les sous-régions, les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe affichant les taux les plus élevés et les Comores, Djibouti, la Somalie, la

⁶ Voir Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, « Horizons 2030 : l'égalité au cœur du développement durable » (Santiago, 2016).

⁷ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, « Inclusive social development : The next generation of policies for overcoming poverty and reducing inequality in Latin America and the Caribbean » (Santiago, 2016), p. 31.

⁸ Voir Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Université de St Andrews, « Syria at war : five years on » (Beyrouth, 2015).

Mauritanie, le Soudan et le Yémen les taux les plus bas⁹. Cette différence de PIB ne se retrouve pas nécessairement dans les tendances et les facteurs de l'inégalité économique : faibles revenus et grandes inégalités caractérisent les Comores, Djibouti et la Mauritanie; revenus intermédiaires et inégalités moyennes la Jordanie et la République arabe syrienne; revenus intermédiaires et fortes inégalités le Maroc⁹; revenus élevés et fortes inégalités le Qatar.

21. Les inégalités en matière de richesse et de revenu sous-tendent également les inégalités sociales concernant les soins de santé, l'éducation, le logement et les droits politiques et sociaux. Bien que des progrès remarquables aient été accomplis, l'inégalité des sexes persiste. Dans les situations de conflit et de déplacement, elle est encore plus marquée et touche plus durement les groupes vulnérables.

22. Ces vingt dernières années, la région arabe a enregistré une réduction prononcée de l'écart entre les sexes en matière de santé et de résultats scolaires. Les inégalités économiques et politiques entre les hommes et les femmes restent toutefois généralisées. En moyenne, le taux d'emploi chez les jeunes est deux à quatre fois inférieur à celui des adultes¹⁰.

23. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a mis au point un nouvel outil pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle. Il est utilisé dans tous les pays de la région arabe afin de suivre les progrès accomplis dans ce domaine. En outre, la CESAO déploie actuellement dans la région deux outils relatifs à la protection et à la justice sociales.

Asie et Pacifique

24. En Asie et dans le Pacifique, la croissance économique a sensiblement réduit le nombre total de personnes vivant dans la pauvreté. En 2013, 400 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté, contre 1 milliard en 2000. Toutefois, les gains économiques ne sont pas répartis également et l'inégalité de revenus est restée supérieure à la moyenne mondiale¹¹. Huit pays, dont la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie et les Philippines, ont enregistré une hausse des inégalités de revenus¹¹.

25. Le secteur de l'emploi vulnérable, composé de travailleurs indépendants et de ceux qui travaillent dans les services à faible productivité, est omniprésent dans l'ensemble de la région et constitue plus de 80 % de l'ensemble des emplois au Bangladesh, en Inde et en République démocratique populaire lao¹².

26. L'une des tendances les plus préoccupantes observées dans la région est la faiblesse, voire le recul, du niveau de participation des femmes à la population active. Actuellement, l'écart moyen entre les sexes est de 30 points de pourcentage et atteint 50 points de pourcentage en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

27. L'inégalité de la charge de travail domestique non rémunéré est un obstacle majeur à l'égalité des sexes. En République islamique d'Iran, d'après des enquêtes sur les budgets-temps, la part de travail rémunéré par rapport au temps total utilisé

⁹ Voir Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, « Perspectives on inequality challenges in the Arab region », document de synthèse (Beyrouth, 2015). Disponible à l'adresse <http://css.escwa.org.lb/SDPD/3572/Goal10.pdf>.

¹⁰ Voir Banque mondiale, *Inequality, Uprisings, and Conflict in the Arab World* (Washington, 2015).

¹¹ Voir Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Time for equality : the role of social protection in reducing inequalities in Asia and the Pacific » (Bangkok, 2015) et Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2016 : Taking on Inequality* (Washington, 2016).

¹² Voir Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Time for equality : the role of social protection in reducing inequalities in Asia and the Pacific » (Bangkok, 2015).

était de 11,8 % pour les femmes contre 78,3 % pour les hommes. De même, au Pakistan, les femmes consacrent 21,4 % de leur temps au travail rémunéré, contre 91,2 % pour les hommes. Dans la région, les personnes handicapées se heurtent également à des exclusions à plusieurs niveaux. Près de 650 millions de personnes vivent avec une forme de handicap en Asie et dans le Pacifique.

28. Les inégalités de revenus et de richesse sont créées et renforcées par des différences de possibilités¹², c'est-à-dire l'inégalité d'accès aux services, notamment les soins de santé, l'éducation, l'emploi, l'eau et l'assainissement ainsi que les services énergétiques, y compris l'électricité. Par exemple, au Pakistan, les filles appartenant au quintile le plus riche fréquentent l'école pendant 7,7 années de plus que les filles du quintile le plus pauvre. Cette différence est de 5,8 ans au Népal et de 5 ans au Cambodge et au Viet Nam¹².

29. Le sexe, l'appartenance ethnique, la religion, la caste et la résidence en milieu urbain ou rural, voire la province où l'on naît, déterminent la qualité de l'accès aux services que les personnes ont tout au long de leur vie. En Inde, la prévalence de la malnutrition est plus élevée dans les zones rurales et parmi les castes et tribus répertoriées¹³. Les grossesses chez les adolescentes sont plus fréquentes en milieu rural. La pauvreté rurale est également fortement associée aux populations autochtones.

30. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en coopération avec la CEA, la CEPALC et la CESA, a lancé une plateforme interactive en ligne, appelée « Social Protection Toolbox », qui met en avant les bonnes pratiques pour établir un socle de protection sociale. En utilisant des technologies multimédias et de visualisation des données, la plateforme présente aux décideurs et aux parties prenantes les arguments en faveur du renforcement et de l'élargissement de la protection sociale de façon conviviale et interactive.

Région de la Commission économique pour l'Europe

31. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les niveaux d'égalité varient considérablement. La crise économique et financière de 2008 a aggravé la pauvreté et les inégalités dans la région, en particulier en Europe de l'Est et du Sud-Est. En Europe orientale et en Asie centrale, les inégalités se sont accentuées à mesure que le large accès aux services sociaux dont la population jouissait sous les régimes socialistes s'est restreint¹⁴.

32. En outre, en Europe orientale et en Asie centrale, ces dix dernières années, du fait de la faiblesse des prix des produits de base et du ralentissement de la croissance dans l'Union européenne et en Fédération de Russie, beaucoup de personnes ont eu du mal à trouver un emploi sûr et stable. En conséquence, les inégalités se sont creusées¹⁴. Cette situation est particulièrement rude dans les « poches de pauvreté », notamment les zones rurales et montagneuses isolées et les villes dont l'activité économique tourne autour d'une seule entreprise¹⁵.

33. La région de la CEE présente des inégalités territoriales marquées et la majorité des richesses sont concentrées dans les zones urbaines. La crise économique et financière dans la région a rendu moins abordables les logements et les services de distribution. On trouve désormais dans la région des propriétaires

¹³ Voir Ministère indien de la santé et du bien-être familial, *National Family Health Survey (NFHS-3) 2005-06* (Mumbai, 2016).

¹⁴ Voir Programme des Nations Unies pour le développement, *Progress at Risk : Inequalities and Human Development in Eastern Europe, Turkey and Central Asia* (Istanbul, 2016).

¹⁵ Voir Commission économique pour l'Europe, « Looking back, leaping forward : moving from MDGs to SDGs in Europe and Central Asia » (Genève, 2016).

pauvres ou d'autres qui n'ont pas les moyens de payer les charges en eau, gaz ou électricité. Plus de 100 millions de personnes doivent aujourd'hui consacrer plus de 40 % de leur revenu disponible au logement. Sur les listes d'attente pour des logements sociaux, on compte 1,8 million de personnes au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 1,7 million en France et 1,1 million en Ukraine. Il manque 5,3 millions de logements sociaux aux États-Unis d'Amérique¹⁶.

34. La CEE a élaboré un guide sur la mesure de la pauvreté en vue de sensibiliser l'opinion à l'importance des statistiques sur la question, de fournir des orientations aux pays concernant l'application des différentes méthodes de mesure et d'améliorer la comparabilité des données au niveau international. La Charte de Genève sur le logement durable a été adoptée par la CEE pour promouvoir l'accès à un logement convenable, de qualité adéquate, abordable et salubre pour tous.

Éliminer la pauvreté et réduire les inégalités : domaines d'action

35. Les commissions régionales ont mis en œuvre un projet conjoint pour la période 2014-2017 relevant du Compte de l'ONU pour le développement¹⁷, en vue d'aider les pays à élaborer et appliquer des politiques publiques multidisciplinaires orientées vers une plus grande égalité socioéconomique. S'inscrivant dans le droit fil de la vision exposée dans le Programme 2030, le projet a prouvé que la lutte contre la pauvreté et les inégalités exige une démarche intégrée qui prenne en compte les trois dimensions, à savoir sociale, économique et environnementale, du développement durable. Bien que le projet ait mis l'accent sur les domaines relevant de la politique nationale, il est admis qu'un environnement régional et international favorable et la mobilisation de partenariats multipartites sont essentiels à l'action menée pour éliminer la pauvreté et réduire les inégalités.

Promouvoir le changement structurel et diversifier l'économie

36. Pour éliminer la pauvreté et les inégalités, il est impératif d'accroître la productivité par des changements structurels visant à diversifier l'économie aux niveaux national et local, à promouvoir les innovations technologiques et sociales et à améliorer les infrastructures et l'environnement économique.

37. En Afrique, où près de la moitié de la population active reste tributaire de l'agriculture, la promotion des investissements dans des technologies et des approches novatrices a déjà aidé à réduire la pauvreté. L'exemple de l'Éthiopie a démontré que l'épandage d'engrais, associé à une réglementation des prix des produits agricoles, donnait aux agriculteurs pauvres l'occasion de générer des revenus plus élevés. Ces dix dernières années, le pays a considérablement réduit son taux de pauvreté (4 % par an).

Mettre en place des systèmes d'imposition efficaces

38. Les systèmes d'imposition sont essentiels pour redistribuer la richesse et atténuer les inégalités. S'ils souhaitent renforcer leurs capacités de financer la protection sociale, les pays doivent élargir leur assiette fiscale relativement restreinte, notamment en structurant davantage le marché du travail et en remédiant à la faiblesse de l'administration fiscale et de la collecte de l'impôt.

¹⁶ Voir Commission économique pour l'Europe, « Social housing in the UNECE region : models, trends and challenges » (Genève, 2015).

¹⁷ Voir Compte de l'ONU pour le développement, « Promoting equality : strengthening the capacity of selected developing countries to design and implement equality oriented public policies and programmes », neuvième tranche, descriptif de projet (2014).

39. Le Kirghizistan, les Philippines et Sri Lanka ont mis en place, dans les domaines de la nutrition, de la santé et de l'éducation, des programmes de protection sociale financés par l'impôt et destinés aux enfants. De nombreux pays, dont les Maldives, le Népal, le Samoa et le Viet Nam ont également instauré des régimes de retraite non contributifs financés par l'impôt qui visent à couvrir toutes les personnes âgées.

Améliorer le marché du travail

40. Pour éliminer les inégalités, il est impératif de mettre en place un cadre réglementaire efficace servant à promouvoir des emplois décents, à harmoniser les lois et règlements du travail avec les normes internationales en la matière ainsi qu'à contrôler et à garantir le respect de la législation nationale du travail pour veiller à ce que les emplois soient convenables.

Renforcer les systèmes de protection sociale

41. L'adoption d'un socle de protection sociale est essentielle. Des mesures de protection sociale devraient être mises en place, aux fins d'un système de protection sociale intégré, et être associées à des mesures visant à accroître la productivité économique et à améliorer l'éducation.

42. De nombreux pays ont renforcé leur engagement politique en faveur du développement social. Ces vingt dernières années, 21 pays de la région Asie-Pacifique ont augmenté la part des dépenses de protection sociale dans leur budget¹². En Afrique, le Programme éthiopien de protection sociale fondé sur des activités productives, qui comprend la distribution de denrées alimentaires et des transferts en espèces, a aidé plus de 1,5 million de personnes.

Promouvoir un développement économique écologiquement viable et résilient

43. Les inégalités et la misère rendent les pauvres plus vulnérables que les nantis aux effets des dommages causés à l'environnement et des changements climatiques étant donné que les premiers sont plus exposés, ont un accès limité aux ressources et peuvent plus difficilement faire face aux incidences négatives. Les institutions et les politiques publiques doivent être coordonnées autour d'une vaste campagne environnementale visant à transformer la structure de la production de sorte qu'elle soit économiquement, socialement et écologiquement rationnelle.

Promouvoir l'accès à un enseignement de haute qualité

44. Les pays doivent améliorer le taux d'achèvement de la scolarité des groupes vulnérables, en particulier les filles, et accroître les ressources publiques ou en mobiliser en vue de faciliter l'accès à l'enseignement, de le rendre plus abordable et d'en améliorer la qualité à différents niveaux.

Promouvoir l'égalité des sexes

45. Les gouvernements doivent promouvoir activement l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la planification nationale, notamment dans le développement institutionnel, et les procédures législatives et budgétaires.

46. Il faut investir davantage dans les infrastructures qui font économiser du temps et de la main-d'œuvre, notamment les structures d'approvisionnement en eau et en électricité et les transports, afin d'alléger la charge de travail domestique non rémunéré qui pèse sur les filles et les femmes et de les aider à obtenir une éducation et à prendre part à des activités économiques rémunératrices. Il faut également organiser des campagnes de sensibilisation ciblées visant à induire un changement

de comportement et à encourager les femmes et les filles à revendiquer leurs droits reconnus par la loi.

47. En 2005, le Gouvernement burkinabé a lancé un programme ayant pour objet d'améliorer les chances de réussite des filles. Ce programme a augmenté le taux global de scolarisation de 19 % et le taux de scolarisation des filles de près de 5 % de plus que celui des garçons¹⁸.

48. La promotion de l'entrepreneuriat féminin est indispensable pour faciliter l'autonomisation économique des femmes. Les gouvernements doivent pour cela aider les femmes à avoir davantage accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies de l'information et des communications.

Promouvoir les droits et l'inclusion des personnes handicapées

49. Les pays doivent harmoniser la législation nationale avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées de façon à adopter des dispositions anti-discrimination ayant force de loi et à renforcer les régimes de protection sociale en faveur des personnes handicapées.

Réduire les inégalités territoriales

50. Les politiques et les stratégies d'élimination de la pauvreté doivent exploiter le potentiel de l'urbanisation pour stimuler une croissance partagée, tout en gérant efficacement les externalités. Il est nécessaire de promouvoir la cohésion territoriale en améliorant la coordination verticale et horizontale des diverses branches des gouvernements. La dimension territoriale devrait être prise en compte dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Intégrer des mesures de réduction de la pauvreté aux plans nationaux de développement

51. Il faut veiller à ce que les politiques fiscales et sectorielles tendent à l'élimination de la pauvreté en intégrant des mesures de réduction de la pauvreté et des inégalités aux plans nationaux de développement.

Accroître la capacité des gouvernements de collecter des données sur la pauvreté et les inégalités

52. Les données sur les revenus au niveau des ménages ainsi que sur l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, aux services financiers, aux technologies de l'information et des communications, à l'eau, aux installations sanitaires et à l'électricité, sont rares dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement. Toute analyse des inégalités entre les groupes de population est donc incomplète. Il est impératif de développer aux niveaux national et local les compétences des décideurs en matière de collecte, d'analyse et de présentation d'informations sur les principaux indicateurs socioéconomiques. Il faudrait également donner à la société civile les moyens de participer aux efforts de collecte de données. De nouveaux outils, qui utilisent les nouveaux médias, devraient être intégrés aux processus nationaux de collecte de données.

53. Pour pallier le manque de données ventilées par sexe et de données sur les personnes handicapées, une action concertée doit être menée par les gouvernements, notamment les principaux acteurs tels que les bureaux nationaux de statistique et les

¹⁸ Harounan Kazianga, Dan Levy, Leigh L. Linden et Matt Sloan, « The effects of 'girl-friendly' schools : evidence from the BRIGHT school construction program in Burkina Faso », *American Economic Journal : Applied Economics*, vol. 5 (2), pp. 41 à 62.

ministères des finances, afin que suffisamment de ressources humaines et financières soient consacrées au développement de capacités statistiques solides.

B. Perspectives régionales sur les migrations

54. Si les migrations internationales sont un phénomène mondial, la migration revêt également des dimensions régionales non négligeables, l'essentiel des mouvements s'observant dans une même région. Cette tendance en faveur de migrations régionales s'explique souvent par les politiques et pratiques relatives au travail. Parmi les raisons qui poussent souvent les migrants vers des pays proches du leur, on peut citer une histoire commune, des similitudes linguistiques et culturelles, des inégalités de développement entre pays voisins, des possibilités d'immigration légale ou encore la facilité du voyage. Dans une même région, les rôles des différents pays et les effets des mouvements migratoires sur ces derniers varient sensiblement selon qu'il s'agit pour les migrants d'un pays d'origine, de transit ou de destination.

55. Le présent rapport, qui fait suite à l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants en septembre 2016 et à la mise en place d'un mécanisme consultatif multipartite aux fins de l'instauration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, avec comme point d'orgue la tenue d'une conférence intergouvernementale en 2018, met en lumière les grandes tendances migratoires régionales, sous-régionales et intrarégionales destinées à enrichir la base de connaissances sur laquelle s'appuiera le pacte mondial sur les migrations, en prévision des consultations régionales à venir.

Tendances régionales et intrarégionales en matière de migration

56. Il ressort nettement de l'analyse comparative des statistiques issues des cinq régions étudiées par les commissions régionales que les migrations se limitent de plus en plus à une échelle régionale ou intrarégionale : 52 % des migrants originaires d'Afrique ont rejoint d'autres pays du continent, voisins du leur dans la plupart des cas. À titre d'exemple, 70 % des migrants d'Afrique de l'Ouest ont rallié un pays situé dans cette région du continent. En Asie et dans le Pacifique, 75 % des migrants sont originaires d'autres pays de la région. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ils sont près des deux tiers dans ce cas.

57. La plupart des migrants de la région arabe y restent en raison du double phénomène de la migration forcée et de la migration économique. En effet, si certains cherchent du travail dans l'un des pays membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, d'autres sont poussés dans un pays voisin par un conflit. En Europe aussi, bien que la situation soit très différente en matière de migration de main-d'œuvre, la plupart des migrants ne quittent pas le continent en raison de la liberté de circulation dont jouissent les citoyens des États membres de l'Union européenne à l'intérieur de celle-ci.

Région de la Commission économique pour l'Europe

58. La région de la CEE a connu une intensification des migrations et des déplacements de population, avec des effets notables sur le développement durable. C'est une région de départ, de transit et de destination qui abrite un nombre considérable de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants. En 2015 et 2016, l'Europe a fait face à un afflux massif et régulier de migrants traversant la Méditerranée et fuyant, pour la plupart, les conflits au Moyen-Orient et dans d'autres régions. Si les mouvements irréguliers de personnes ont toujours été un

problème persistant, les cas de traite, de trafic, d'exploitation et de maltraitance des personnes sont devenus plus fréquents dans la région.

59. Toutefois, les dynamiques socioéconomiques figurent parmi les principaux facteurs de la migration et poussent notamment de plus en plus de jeunes à émigrer. D'après la Banque mondiale, sur les sept pays du monde où les envois de fonds depuis l'étranger représentaient en 2015 la part la plus élevée du PIB, trois se trouvaient dans la région de la CEE, à savoir le Kirghizistan, la République de Moldova et le Tadjikistan.

Amérique latine et Caraïbes

60. Les tendances migratoires actuelles en Amérique latine et dans les Caraïbes témoignent aussi bien de changements récents que d'une continuité dans le temps. Quelque 30 millions de personnes originaires de cette région vivent en dehors de leur pays de naissance. Les personnes nées à l'étranger et vivant dans un pays d'Amérique latine ou des Caraïbes représentent environ un quart du nombre d'émigrés et seulement 1,1 % de la population totale de la région. La proportion d'immigrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes s'élève à 62,8 %. En revanche, les chiffres de l'émigration varient sensiblement d'une sous-région à l'autre. Ainsi, les Caraïbes et l'Amérique centrale se distinguent par une proportion élevée d'émigrants parmi la population autochtone (11,1 % et 10,2 % respectivement); 40 % des émigrants de la région proviennent du Mexique, pays dont environ 12 millions des habitants vivent à l'étranger. Viennent ensuite la Colombie et El Salvador. Les pays accueillant le plus de migrants en chiffres absolus sont l'Argentine, le Brésil, le Mexique et la République bolivarienne du Venezuela.

61. Les migrations régionales vers les États-Unis d'Amérique continuent de représenter l'essentiel de l'émigration. Malgré la récente diminution du nombre de migrants rejoignant les États-Unis depuis l'Amérique latine et les Caraïbes, la tendance à long terme montre que ce chiffre dépasse encore 20 millions de personnes. Après les États-Unis, l'Espagne est le deuxième pays de destination des émigrants de la région, ayant accueilli 8 % d'entre eux, soit 2,4 millions de personnes, en 2010.

Région arabe

62. Les migrations internationales s'intensifient dans la région arabe. En 2015, on dénombrait près de 35 millions de migrants dans 22 pays arabes. Les migrants internationaux représentent une part croissante de la population totale de la région (8,9 % en 2015 contre 6,5 % en 1990), si bien que les migrations internationales y sont devenues l'un des principaux moteurs du changement économique et social. On estimait à plus de 26 millions le nombre de migrants originaires de la région arabe en 2015¹⁹.

63. Il existe trois formes principales de migration : les migrations régulières et irrégulières de main-d'œuvre, les migrations forcées et les flux migratoires diversifiés. Les pays du Golfe sont la première destination des travailleurs migrants issus de la région et d'ailleurs. En 2015, les six pays membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe avaient à eux seuls accueilli plus de 25 millions de migrants, travailleurs pour la plupart. Les migrations forcées à destination, en provenance ou à l'intérieur de la région arabe résultent en grande partie des conflits, des guerres, des graves troubles à l'ordre public, de la violence

¹⁹ Voir Département des affaires économiques et sociales, « Trends in international migrant stock : the 2015 revision » (New York, 2015).

généralisée ou de la persécution. La région arabe connaît en outre des flux diversifiés de migration transnationale irrégulière de grande ampleur. Les déplacements de population touchent plus de 30 millions de personnes, dont plus de 18 millions à l'intérieur de leur pays, plus de 5 millions de réfugiés de Palestine et plus de 7 millions d'autres réfugiés²⁰.

Asie et Pacifique

64. La majorité des migrants qui rejoignent des pays d'Asie et du Pacifique ou en proviennent sont des travailleurs temporaires peu qualifiés. On dénombre plus de 98 millions de migrants issus de pays membres de la CESAP, principalement du Bangladesh, de Chine, de la Fédération de Russie et d'Inde. Si l'on sait que 46 % des migrants originaires de pays membres de la CESAP sont des femmes, ce chiffre masque des différences substantielles à l'échelle sous-régionale. En effet, les migrants en provenance d'Asie centrale, d'Asie de l'Est, d'Asie du Nord, d'Asie du Nord-Est et du Pacifique sont essentiellement des femmes, tandis que ceux issus d'Asie du Sud et du Sud-Ouest sont en grande majorité des hommes.

65. Près de 45 millions des plus de 60 millions de migrants recensés dans la région de la CESAP en sont également originaires. Parmi les principaux pays de destination des migrants intrarégionaux figurent la Fédération de Russie, l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande. Il ressort en outre de l'analyse que la plupart des mouvements migratoires ont lieu dans une même sous-région. Par exemple, en Asie centrale et en Asie du Nord, 97 % des migrants se trouvant dans les pays membres de la CESAP sont originaires d'un autre pays de la sous-région. En Asie du Sud et du Sud-Ouest, ce chiffre s'élève à 91 %.

66. Ces tendances résultent de facteurs comme l'existence de liens historiques et culturels et, dans certains cas, de régimes juridiques favorables aux ressortissants de pays voisins. Elles s'expliquent également par les différences entre pays de la même sous-région en matière de tendances démographiques et de dynamiques de développement, lesquelles déterminent en partie la migration des travailleurs. À titre d'exemple, en Asie du Sud-Est, des pays comme le Brunéi Darussalam, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande sont des destinations éminemment prisées par les migrants originaires du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao en raison de leur niveau comparativement élevé de développement et du vieillissement rapide de leurs populations.

67. La migration forcée constitue également un facteur important de migrations intrarégionales. Près de 4 millions des 4,8 millions d'Afghans vivant à l'étranger résident au Pakistan et en République islamique d'Iran, ce qui témoigne du rôle important des pays voisins comme terres d'asile.

Afrique

68. Quelque 31 millions d'Africains, soit un peu plus de 3 % de la population totale du continent, ont migré, volontairement ou non : 28 % d'entre eux étaient originaires d'Afrique du Nord.

69. Les flux migratoires à l'intérieur du continent africain sont bien plus vastes que les migrations vers l'extérieur de celui-ci, plus de la moitié des migrants restant en Afrique. Exception faite de l'Afrique du Nord, environ deux tiers des migrants, notamment les pauvres, rejoignent d'autres pays d'Afrique et restent, pour la plupart, dans leur sous-région. Plus de 70 % des migrants originaires d'Afrique de

²⁰ Voir Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, « Global trends : forced displacement in 2015 » (Genève, 2016) et Observatoire des situations de déplacement interne, « Rapport annuel 2015 » (Genève, 2015).

l'Ouest, 65 % de ceux issus d'Afrique australe, 50 % de ceux d'Afrique centrale et 47 % de ceux d'Afrique de l'Est restent dans leur sous-région.

70. L'Afrique du Nord fait figure d'exception dans la mesure où 90 % des migrants qui en sont originaires quittent l'Afrique pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Amérique du Nord principalement. Seuls 28 % environ des migrants originaires d'Afrique se rendent en Europe. Moins de 12 % des migrants résidant en Europe viennent d'Afrique.

Tirer parti de la coopération régionale pour régler les problèmes de la migration

71. Au niveau régional et, souvent, au niveau sous-régional, nombre de procédures et de mécanismes déjà très aboutis seront mis à contribution pour faciliter la coopération et l'échange de connaissances concernant le pacte mondial sur les migrations. Diverses plateformes de dialogue régional informel, telles que le Processus de Colombo en Asie ou le Mécanisme consultatif de la région arabe sur les migrations, permettent de renforcer la confiance, de bâtir des réseaux, de promouvoir une vision concertée et de faciliter la coopération sur le plan pratique. Des instruments plus formels comme l'Accord de résidence du MERCOSUR en faveur de la libre circulation et le traité sur l'Union économique eurasiennne établissent différentes formes de liberté de circulation des migrants entre les pays membres de ces entités en élargissant les possibilités de migration licite et sûre et en resserrant les liens entre les États membres de ces organisations.

72. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'action que mène la CEPALC concernant les migrations est principalement axée sur l'application et le suivi du Consensus de Montevideo sur la population et le développement. Approuvé en 2013 par la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisme régional pour lequel la CEPALC assure des fonctions de secrétariat technique, ce document comporte un chapitre portant sur les migrations internationales et la protection des droits de l'homme de tous les migrants. Plusieurs pays de la région s'emploient à appuyer la mise en place d'un cadre institutionnel, d'une législation et de politiques publiques fondés sur les droits de l'homme afin de remédier à l'absence de protection dont pâtissent de nombreux migrants au moment du franchissement des frontières, de leur insertion dans le pays de destination ou de leur retour dans leur pays d'origine. Tirant parti du Programme 2030 et de la création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, le Consensus de Montevideo et la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes cherchent actuellement à définir les mesures à prendre et les indicateurs à employer. On prévoit qu'à l'occasion du Forum sur le développement durable, le Consensus de Montevideo soit explicitement relié aux objectifs de développement durable.

73. La CESAIO, la Ligue des États arabes et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) coprésident un groupe de travail sur les migrations internationales dans la région arabe, auquel participent 16 organismes des Nations Unies. Ce forum vise à renforcer la coordination régionale sur les questions de migration et l'application des objectifs de développement durable relatifs aux migrations et il sera mis à contribution pour appuyer les préparatifs du mécanisme consultatif régional en vue du pacte mondial sur les migrations. Sous l'impulsion du groupe de travail, il a été souligné en 2015 dans le compte rendu de situation sur les migrations internationales qu'il fallait établir la paix, la stabilité et un état de droit, trouver des solutions politiques immédiates aux conflits en cours qui provoquaient des déplacements massifs de réfugiés et s'attaquer aux causes profondes de ces conflits, comme la pauvreté.

74. Le Mécanisme consultatif de la région arabe sur les migrations, auquel la Ligue des États arabes apporte son concours, est une plateforme intergouvernementale essentielle au traitement des questions relatives aux migrations et aux déplacements au niveau régional. Il favorise le principe de solidarité internationale envers les pays d'accueil et l'importance d'une action coordonnée de l'ensemble de la communauté internationale pour faire face aux déplacements massifs de réfugiés et à l'intensification des migrations irrégulières. Il s'attache ainsi en priorité à protéger la sécurité et la stabilité de ses États membres, tout en défendant la dignité des réfugiés et des migrants.

75. L'action officielle visant à favoriser la coopération dans le contexte des migrations internationales est menée par des organisations régionales comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Union économique eurasiennne, qui s'efforcent de régler les questions de mobilité de la main-d'œuvre et d'intégration des marchés du travail dans la région. Les États membres de la région abordent les problèmes de la migration au moyen des mécanismes consultatifs régionaux sur les migrations tels que le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, lequel s'emploie notamment à réduire l'exploitation des migrants en ouvrant davantage les voies de migration légales, sûres et accessibles; le Processus de Colombo, qui rassemble les pays d'origine des travailleurs migrants en Asie du Sud et du Sud-Est en vue de promouvoir le dialogue; et le Dialogue d'Abou Dhabi, qui encourage l'échange de vues entre les pays du Processus de Colombo et ceux du Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Ces différents mécanismes facilitent le dialogue et la coopération concrète sur les questions d'intérêt commun entre les pays d'origine, de destination et de transit dans la région.

76. La CESAP appuie ses États membres dans le cadre de ces procédures officielles et propose un espace de dialogue et de concertation entre les gouvernements de la région sur les migrations internationales en organisant des réunions comme la réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique en vue du Forum mondial sur la migration et le développement en 2010, la réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique en prévision du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2013 ou encore les conférences sur la population qui se sont tenues dans la région Asie-Pacifique. En outre, la CESAP met à profit son rôle de coordonnateur du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique afin de mobiliser les compétences techniques des organismes partenaires, notamment l'OIM, en vue d'apporter son aide aux États membres sur les questions de migration et de créer des produits axés sur le savoir et issus de la collaboration.

77. Parmi les produits axés sur le savoir destinés à enrichir la base de connaissances sur laquelle s'appuiera le pacte mondial sur les migrations figure le rapport intitulé « Asia-Pacific migration report 2015 : migrants' contributions to development », qui met en lumière les conséquences positives des migrations internationales sur le développement et la nécessité de protéger les travailleurs migrants afin de garantir ces retombées favorables. Le projet sur les changements climatiques et les migrations dans la région du Pacifique a également permis d'alimenter la base de données factuelles relatives aux effets des changements climatiques sur les migrations dans cette région et de définir des options concrètes en matière de politique.

78. Dans la région Afrique, le programme complet de la CEA concernant les migrations vise à recenser les politiques, pratiques et outils utiles pour aider ses États membres à mettre en œuvre les objectifs de développement durable relatifs aux migrations et du cadre de politique de migration pour l'Afrique défini par

l'Union africaine et à mesurer les progrès accomplis à cet égard. En outre, le Programme conjoint sur la migration des travailleurs, fruit du partenariat en cours entre la CEA, la Commission de l'Union africaine, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'OIM, vise à régler les problèmes de la migration de main-d'œuvre et de la mobilité des travailleurs en étendant la portée, l'adoption et l'application de régimes harmonisés de libre circulation et en définissant des politiques nationales cohérentes en matière de migration des travailleurs.

79. L'Union africaine se penche également sur la question des migrations dans le cadre de deux procédures qu'elle pilote. Le groupe de haut niveau sur les migrations, que préside la Présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, a été créé en application d'une résolution adoptée aux réunions annuelles communes de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine à Addis-Abeba, en mars et avril 2016 respectivement. Dans cette résolution, il est demandé que la CEA et la Commission de l'Union africaine fournissent l'appui technique nécessaire au groupe. Fondé sur le constat du rôle central des migrations comme pilier d'un développement durable et partagé reposant sur des initiatives mises en œuvre de leur propre initiative par des Africains, le thème de l'édition 2017 du Forum pour le développement de l'Afrique est « Migration et transformation de l'Afrique ». Ce forum, qui réunira des chefs d'État, des ministres, d'éminents orateurs et des spécialistes des questions politiques constituera une plateforme de dialogue sans précédent entre acteurs clefs de la région dans le domaine de la migration.

80. Dans la région de la CEE, le Processus de Budapest, outil d'échange d'informations entre pays européens dans le contexte ayant précédé l'élargissement de l'Union, s'est transformé ces vingt dernières années en un vaste forum eurasiatique visant à améliorer la gestion de la migration, auquel participent les représentants de plus de 50 gouvernements et de nombreuses organisations internationales. Favorable à l'approche globale définie par l'Union européenne pour la question des migrations, le Processus de Prague créé en 2009 vise à renforcer la coopération en matière de gestion des migrations, en permettant notamment d'examiner et de développer les principes et éléments définis de manière concertée en vue de bâtir des partenariats étroits entre les 50 pays participants sur la question des migrations. Il est axé sur des questions liées à l'asile, aux migrations régulières et irrégulières ainsi qu'au rapport entre migration et développement. Créé en 2013, le Processus d'Almaty vise à résoudre les problèmes que posent les dynamiques complexes des migrations et l'hétérogénéité des mouvements migratoires en Asie centrale et dans le reste de la région en encourageant la poursuite du dialogue et de l'échange d'informations sur les questions de migration et sur les difficultés inhérentes à la protection des réfugiés. En outre, plusieurs forums interrégionaux consacrés à la question des migrations mettent en présence l'Europe et d'autres régions.

81. La CEE s'emploie, en collaboration avec ses États membres, à mettre au point des outils novateurs de mesure et de surveillance des flux migratoires, à arrêter des définitions communes et à étudier la possibilité d'exploiter des données administratives et des sources de données non traditionnelles pour établir des statistiques relatives aux migrations. Le groupe directeur de la Commission consacré aux statistiques sur les migrations fournit des orientations à la Conférence des statisticiens européens pour les travaux qu'elle mène en la matière, encourage le perfectionnement des méthodes dans le domaine des statistiques sur les migrations et définit des procédures pour le suivi de la mise en œuvre des directives relatives aux statistiques sur les migrations. Un certain nombre de ces activités statistiques

portant sur les migrations en cours pourraient enrichir la base de connaissances sur laquelle s'appuiera le pacte mondial.

**Consultations régionales en faveur d'un pacte mondial
pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

82. Dans sa résolution 71/280 concernant les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'Assemblée générale a demandé aux commissions économiques régionales d'organiser, en collaboration avec d'autres entités compétentes du système des Nations Unies, en particulier l'OIM, des débats entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes en vue d'examiner les aspects régionaux et sous-régionaux des migrations internationales.

83. En conséquence, les commissions régionales ont entamé la planification de leurs consultations régionales et s'attachent à fournir leur appui à l'élaboration de produits axés sur le savoir, lesquels fourniront des éclairages régionaux et sous-régionaux sur les six thèmes définis dans la résolution, selon qu'il convient pour chaque région. Ces informations seront prises en compte dans le processus préparatoire du pacte mondial, en prévision de la réunion de bilan au niveau mondial qui se tiendra au Mexique en 2017. Les commissions régionales collaborent étroitement en vue d'échanger les pratiques optimales et les enseignements qui se dégagent de la planification de leurs consultations régionales. Elles coopèrent également de façon concrète sur les questions nécessitant une collaboration interrégionale.

84. Aux fins de ces activités, les commissions régionales collaborent étroitement avec l'OIM et d'autres partenaires des Nations Unies sur le terrain. Elles mettent à profit des dispositifs existants, parmi lesquels les groupes de travail thématiques des mécanismes de coordination régionale ou encore les partenariats avec des entités régionales comme la Commission de l'Union africaine et la Ligue des États arabes. Afin d'illustrer la diversité qui existe à l'intérieur de chaque région, les commissions régionales dirigent l'élaboration d'un certain nombre de produits axés sur le savoir qui serviront lors des consultations régionales, à l'issue desquelles les commissions établiront les rapports de synthèse de leurs présidents, qui tiendront lieu de contributions à la réunion de bilan.

85. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la CEPALC prévoit d'organiser sa consultation régionale à Santiago les 30 et 31 août 2017. Elle présentera et examinera à cette occasion les conclusions de trois études qu'elle a commandées sur les perspectives sous-régionales concernant les migrations en Amérique du Sud, en Amérique centrale et au Mexique et dans les Caraïbes.

86. La CESAIO prévoit de mener sa consultation régionale à la fin septembre 2017 en collaboration avec l'OIM, la Ligue des États arabes et d'autres partenaires des Nations Unies. La Commission présidera aux préparatifs d'une étude thématique sur les conséquences à tirer sur le plan de l'action du pacte mondial pour les pays de la région, l'accent étant mis sur les lacunes des politiques nationales et leur nécessaire mise en conformité avec les normes internationales. La consultation prévue coïncidera avec la publication du rapport de situation de 2017 sur les migrations internationales, qui constituera une contribution de fond essentielle au processus consultatif régional. Une série de réunions préparatoires aura lieu pendant la période précédant cette consultation, y compris une réunion extraordinaire sur les accords du Mécanisme consultatif de la région arabe sur les migrations et la réunion d'un groupe d'experts organisée par l'OIT.

87. En étroite coopération avec l'OIM et d'autres partenaires des Nations Unies, la CESAP organisera, à l'intention de ses États membres, une consultation régionale qui se tiendra à Bangkok du 6 au 8 novembre 2017. Étant donné les priorités les plus urgentes de la région, cette réunion portera principalement sur les questions liées à la migration des travailleurs, à la migration à l'heure des changements climatiques et à la protection dans le contexte des déplacements massifs de migrants vulnérables en situation irrégulière. Des notes d'information sur ces sujets, destinées à éclairer les débats lors de la réunion, sont en cours d'élaboration.

88. De son côté, la Commission économique pour l'Afrique a mis sur pied un comité directeur sur les migrations, composé de représentants de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de l'OIM, de l'OIT et d'autres acteurs concernés en vue d'appuyer les préparatifs du plan de travail pour son processus consultatif régional multiforme. Afin de lancer ce processus, une réunion préparatoire régionale sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières s'est tenue à Kampala du 15 au 17 mai 2017, avec la participation de représentants de 54 États membres, dans le cadre du troisième Forum panafricain sur la migration organisé par l'OIM.

89. La CEA convoquera à Addis-Abeba, à la mi-septembre 2017, une réunion de groupe d'experts au cours de laquelle des spécialistes de toutes les sous-régions échangeront leurs vues sur le rapport régional de synthèse. À la suite de cette réunion et en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la CEA organisera une conférence régionale en vue de l'examen du rapport régional, qui se tiendra à Addis-Abeba du 18 au 20 octobre. Une dernière session, qui aura lieu parallèlement au Forum pour le développement de l'Afrique en novembre, sera consacrée au document final du pacte mondial sur les migrations.

II. Faits nouveaux survenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale

A. Principales questions de politique qui se posent aux gouvernements, abordées par les commissions régionales à leurs sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau

90. Au niveau régional, les commissions régionales appuient la mise en œuvre du Programme 2030, y compris le mécanisme de suivi et d'examen y relatif, et apportent une contribution au Forum politique de haut niveau. Organisés par les commissions régionales, les forums régionaux sur le développement durable fournissent également une contribution au Forum politique de haut niveau et appuient l'application et l'examen du Programme 2030, ainsi que l'échange de meilleures pratiques relatives à celui-ci. Ainsi, ils permettent de faire naturellement le lien entre les niveaux national et mondial. Les forums régionaux s'articulent généralement autour de cinq volets :

- a) Transmission du savoir entre pairs grâce à l'échange de données d'expérience entre pays de la même région, notamment ceux qui se préparent aux examens nationaux volontaires qui se déroulent pendant le Forum politique de haut niveau;
- b) Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris concernant les objectifs de développement durable;
- c) Perspectives régionales concernant le thème général du Forum;

d) Recherche de moyens de mise en œuvre au moyen d'une méthode transversale à l'échelle régionale;

e) Partenariats au sein du système des Nations Unies ou avec des organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes.

91. En prévision du Forum politique de haut niveau de juillet 2017, les commissions régionales ont organisé leur propre forum régional pour le développement durable. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'est tenu à Bangkok du 29 au 31 mars 2017; le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable à Mexico du 26 au 28 avril 2017; le Forum régional arabe pour le développement durable à Rabat du 3 au 5 mai 2017; le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE à Genève le 25 avril 2017; et le Forum régional africain pour le développement durable à Addis-Abeba du 17 au 19 mai 2017. Les produits axés sur le savoir établis pour les forums, y compris les rapports d'évaluation régionale relatifs au Programme 2030 et leurs conclusions peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.regionalcommissions.org.

92. Cette année, la CEE célèbre son soixante-dixième anniversaire. La soixante-septième session de la Commission, intitulée « La Commission économique pour l'Europe a 70 ans : l'intégration et la coopération économiques à l'horizon 2030 » s'est tenue les 26 et 27 avril. Au cours de la session, le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE a été créé, la Commission a demandé à s'associer à l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, la décision prise par le Comité des transports intérieurs de réfléchir à la possibilité de créer un fonds pour la sécurité routière a été saluée et il a été décidé de charger ledit Comité de présenter à la Commission et, pour information, au Conseil économique et social, ses rapports tous les ans.

93. La soixante-treizième session de la CESAP s'est tenue à Bangkok du 15 au 19 mai 2017. La session comprenait un débat ministériel portant sur la coopération régionale en matière de gestion durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique. L'étude qui a orienté les débats était composée d'un examen des difficultés et des obstacles que pose l'énergie s'agissant du développement durable dans la région. Des possibilités d'action, des moyens de mise en œuvre et diverses stratégies visant à permettre aux pays de transformer leurs systèmes énergétiques ont été examinés. Des mesures nationales et des recommandations générales qui pourraient être renforcées par la coopération régionale en matière d'énergie ont été recensées.

B. Promouvoir la cohérence au niveau régional grâce aux mécanismes de coordination régionale

94. Mandatés par le Conseil économique et social et mis en place par les commissions régionales, les mécanismes de coordination régionale continuent de favoriser et de renforcer la coordination et la collaboration interinstitutions²¹.

95. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique s'est transformé en instrument de coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'Afrique, notamment s'agissant du Programme décennal de renforcement des capacités, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du programme qui lui a succédé, ainsi que du partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour 2017-2027. Sa réunion pour l'année 2017 s'est tenue à Dakar le 26 mars. Il a accueilli dans le même temps la première réunion conjointe entre le Mécanisme de

²¹ Voir résolution [1998/46](#) du Conseil économique et social.

coordination régionale pour l'Afrique et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Lors de la réunion, des débats ont été tenus sur les difficultés rencontrées par l'Afrique dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que sur l'appui fourni par le système des Nations Unies en vue de l'harmonisation et de l'application de ces deux programmes.

96. En 2016, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique a tenu 12 réunions de travail, réunions informelles ou réunions officielles. Les débats étaient axés sur la réorganisation de la structure du Mécanisme, destinée à améliorer la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que sur l'élaboration du Plan d'action Association des nations de l'Asie du Sud-Est-Nations Unies pour 2016-2020.

97. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a tenu sa réunion de 2016 à Panama, en vue d'assurer la coordination avec le Groupe des Nations Unies pour le développement en Amérique latine et aux Caraïbes concernant sa contribution au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Cette réunion a permis à plusieurs entités des Nations Unies d'apporter leurs contributions de fond au premier rapport d'activité régional de la CEPALC sur la mise en œuvre du Programme 2030, qui a été présenté à la première session du Forum régional pour le développement durable.

98. Le Mécanisme de coordination régionale pour la CESA0 a organisé sa réunion annuelle en décembre 2016, en marge de la vingt-neuvième session ministérielle dédiée à la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région arabe. Le groupe a adopté un ensemble d'initiatives communes, regroupées dans quatre domaines clefs, à savoir la recherche, les consultations régionales, le renforcement des capacités et la sensibilisation. Le Mécanisme a établi un nouveau groupe de travail dédié au Programme 2030 et chargé d'appuyer l'organisation du Forum régional arabe pour le développement durable. Au cours de la période considérée, le groupe de travail a également réalisé un état des lieux interne, de manière à recenser les principales activités de ses membres à l'échelle régionale concernant le Programme 2030. Un groupe de travail chargé des données relatives aux objectifs de développement durable, coprésidé par la CESA0 et le Fonds des Nations Unies pour la population, a été mis en place et un plan d'action sur la collecte desdites données a été élaboré.

99. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Europe et l'Asie centrale et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont renforcé leur coopération à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Ils ont transformé leurs réunions en réunions régionales semestrielles au sein du système des Nations Unies. Des coalitions thématiques ont été constituées pour examiner les principaux problèmes de développement durable dans la région, à savoir la santé, la protection sociale, la parité, les mouvements massifs de personnes, les déplacements et la résilience.

C. Renforcement de la coopération entre les commissions régionales

100. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général, les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont réunis à cinq reprises : à New York, le 22 juillet, en marge du Forum politique de haut niveau; à New York le 19 septembre 2016 en marge du débat général de haut niveau; à Quito le 18 octobre 2016, en marge de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III); le 13 janvier 2017, par visioconférence; et à New York les 22 et 23 février 2017 lors d'un séminaire-retraite des secrétaires exécutifs. Ces réunions ont aidé à coordonner les prises de positions et contributions des commissions régionales concernant les mesures à prendre au niveau régional pour appuyer le

Programme 2030 et le programme relatif à la Conférence Habitat III, ainsi que pour faire face aux problèmes liés aux changements climatiques dans la région.

101. La période considérée a été marquée par l'organisation d'un certain nombre de réunions de haut niveau, notamment une réunion parallèle sur le régionalisme et le Programme 2030, organisée en septembre 2016, en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, à laquelle ont participé des chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'une réunion conjointe sur la mise en œuvre régionale du Nouveau Programme pour les villes, qui s'est tenue en octobre 2016, en marge de la Conférence Habitat III. Le dialogue annuel entre les secrétaires exécutifs et la Deuxième Commission, organisé à l'occasion de la soixante et onzième session, a eu lieu en octobre 2016. Au cours de celui-ci, une analyse de « l'état de préparation » des régions concernant l'application du Programme 2030 a été présentée.

102. Les commissions régionales ont également participé activement à la vingt-deuxième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en marge de laquelle une réunion parallèle conjointe sur l'économie relative aux changements climatiques et les perspectives régionales s'y rapportant s'est tenue. Elles organiseront le huitième Forum international et la réunion ministérielle sur l'énergie, qui se tiendront de manière conjointe en juin 2017, à Astana.
